



Non remise caution location salle des fetes

Par **Toineju**, le **07/06/2023** à **13:16**

Bonjour,

Il m'arrive un petit soucis en ce moment, avec la mairie de mon village. J'ai loué une salle, du vendredi au mardi puisque le lundi était férié. Je devais rendre les clefs à 17h mardi.

J'ai remis un chèque de caution de 400€. Nous avons fait l'état des lieux d'entrée, tout se passe bien jusque là.

Et le mardi en fin de matinée, j'ai été contacté par la personne m'ayant fait l'état des lieux d'entrée, sous prétexte que la salle était sale et qu'il y avait 2 balais cassés. J'ai donc envoyé un amis à moi nettoyer, pour que la salle soit prête pour 14h, parce qu'il y avait une réunion apparemment (je n'étais pas au courant) et j'étais censé rendre les clefs à 17h et non 14.

La personne a validé la sorti, mais aucun état des lieux n'a été fait et ne m'a été demandé. Il me disent maintenant que les tables étaient sale pour la réunion, qu'un table était cassée et veulent me retenir 200€.

Il n'y a pas d'état des lieux de sorties, et m'ont fait part de ça plus de 10 jours après la location. Que dois je faire ?

Merci d'avance